

clamé cela, y compris le bloc solide des députés conservateurs de Toronto. Il n'y a pas un seul député en cette enceinte, dis-je, qui ne désire un Canada uni. C'est notre désir à tous. Mais l'union des Canadiens se réalisera plus tôt, si les députés conservateurs de l'Ontario deviennent un peu plus conciliants et raisonnables. Plus vite ils comprendront que Toronto n'est pas tout l'Ontario, que l'Ontario n'est pas le Dominion entier, et qu'ils ne peuvent imposer de force aux députés des autres provinces leur politique d'une protection de plus en plus élevée, plus vite nous aurons un Canada uni.

Sur le chapitre du budget, je ne m'étendrai pas sur les réductions de l'impôt sur le revenu. Un dégrèvement appréciable est patent pour quiconque a lu l'article, et il sera surtout à l'avantage des contribuables aux revenus modestes. Je ne me soucie pas beaucoup de la réduction de l'impôt, s'il en est, pour les revenus de \$50,000, \$75,000, \$100,000 ou \$150,000 par année ou plus. Mais je me préoccupe du contribuable aux revenus modestes, et le ministre des Finances s'est occupé de ces gens et les fait bénéficier d'un dégrèvement appréciable. Tout le monde prise le timbre à deux sous et je n'en dirai rien. Tout le monde prise l'abrogation du timbre sur les reçus et cette réforme est la bienvenue.

J'en arrive à la partie la plus contentieuse du budget, je veux dire le dégrèvement relatif aux automobiles. Les honorables orateurs conservateurs, au cours de ce débat, ont pris l'attitude suivante: ils ne critiquent pas directement la réduction du droit sur les automobiles, mais ils se retranchent derrière l'argument que cette question aurait dû être soumise à la commission consultative du tarif. J'approuve l'idée d'une commission du tarif, et parlant pour moi seul, j'aimerais la voir munie de pouvoirs plus étendus. A ce propos, je crois que ce Gouvernement a bien fait de diminuer de lui-même les droits sur les automobiles, au lieu d'attendre l'opinion de la commission du tarif. Les honorables membres de l'opposition lui reprochent de manquer d'initiative, de se mettre continuellement à couvert de commissions, de se laisser vivre, de ne rien décider ni faire de lui-même. Eh bien, en prenant sur lui de décider cette diminution des droits sur les automobiles, le Gouvernement a fait preuve de vigueur; il a montré qu'il ne craignait pas de mettre au besoin son existence en jeu. Il a prouvé la sincérité de ses convictions en prenant cette décision sans attendre l'avis de la commission du tarif.

Cette question de diminuer des droits sur les automobiles n'est pas nouvelle. Elle a été

discutée de session en session en cette Chambre, de même que par le peuple qui demandait un abaissement quelconque des droits sur les automobiles et les camions importés en Canada. Les honorables membres de la gauche prétendent que le Gouvernement n'était pas assez au courant de cette industrie pour décider de l'à-propos de cette diminution. Pendant que j'en suis sur le tarif, je rappellerai que nous avons déjà eu des commissions qui ont enquêté complètement ce sujet. Ainsi, en 1920, le gouvernement en fonction nomma une commission pour étudier la question du tarif, laquelle se composait de l'honorable député d'York-Ouest (l'hon. sir Henry Drayton), de l'honorable député de Victoria, C.-A. (l'hon. M. Tolmie) et de l'honorable sénateur Robertson, alors ministre du Travail, et parcourut le pays de l'Atlantique au Pacifique. J'ai voulu connaître son histoire mais je n'ai pas trouvé le décret du conseil lui donnant l'existence. J'ai cependant appris que cette commission, partie à la recherche de renseignements sur le tarif, en vue je présume de les communiquer au Parlement et au public, avait coûté au pays la somme de \$17,153.39. Je ne donnerai pas les détails de cette dépense; ceux que la chose intéresse les trouveront à la page F 126 du rapport de l'auditeur général pour 1920-21. Remarquons en passant que le Gouvernement en appela au corps électoral en décembre 1921, un an environ après la tournée à travers le pays de cette commission, si vous voulez l'appeler ainsi.

Eh bien, les membres de cette commission durent certainement se renseigner sur l'industrie de l'automobile comme sur toute autre. Naturellement, la situation a peut-être changé depuis, car il y a cinq à six ans de cela, mais je crois que la fabrication de l'automobile prospérait déjà en 1920, et j'ose dire qu'elle est quatre fois plus prospère depuis. Je n'ai pu trouver de rapport soumis au Parlement par cette commission, et malgré mes recherches je n'ai pu découvrir de renseignements publiés par elle, comme suite de ses pérégrinations. Mais la Chambre aimera à savoir ce que le discours du trône, lu le 14 février 1921, disait à propos du tarif:

Mes conseillers sont convaincus que la révision du tarif de la douane s'impose. Afin de se procurer les informations les plus complètes, un comité a fait une enquête générale et a obtenu les vues de tous les gens d'affaires intéressés en cette matière dans chaque province. Les recherches nécessaires à cette fin ont été complétées et les conclusions adoptées dérivant de cette enquête vous seront soumises en temps opportun. Mes conseillers sont d'avis que dans un travail de révision comme celui-ci on ne doit pas perdre de vue les besoins du revenu et que les principes de la protection au tra-